

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'Académie de l'entrepreneurship Québécois inc.

Deuxième rapport d'évaluation

Mars 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 14 mars 2007

Madame Johanne Bouchard
Directrice générale
Académie de l'entrepreneurship Québécois inc.
4619, de Niverville
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9G6

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion tenue le 8 mars 2007, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée en 2007 de l'Académie de l'entrepreneurship Québécois. Cet examen a porté sur l'ensemble des modifications apportées à la politique. La Commission a également examiné certains autres points de la politique de façon à s'assurer que cette dernière est bien adaptée à l'approche par objectifs et standards.

Les modifications apportées à la politique ne changent pas l'essentiel de son contenu. Certaines d'entre elles ont été apportées pour tenir compte de l'offre de programmes actuelle de l'Académie. De plus, des précisions ont été ajoutées aux articles concernant la présence aux cours et l'absence à une évaluation sommative.

Par ailleurs, la Commission estime que l'Académie gagnerait à ajuster le libellé de certains articles de sa politique de façon à les adapter plus adéquatement à l'approche par objectifs et standards. Selon la politique, le plan de cours peut référer à des critères de participation. De tels critères ne sont pas appropriés à une évaluation des apprentissages selon l'approche par objectifs et standards. L'article 2.9 mériterait également d'être revu et indiquer simplement que la note de passage de 60 % traduit l'atteinte minimale des objectifs du cours. Enfin, la définition de l'évaluation sommative à l'article 2.2 pourrait être plus précise.

En définitive, la Commission considère que la PIEA de l'Académie de l'entrepreneurship Québécois contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur